

PREMIER MINISTRE

*Le Chef de Cabinet*

Paris, le

20 FEV. 2019

Références à rappeler :  
CAB/2019D/3455-KB

Monsieur le Député,

Vous avez fait part au Premier ministre de vos interrogations quant à la position du Gouvernement sur le devenir des centrales à charbon dans le cadre de la mise en œuvre de la transition écologique.

Soyez assuré que Monsieur Édouard PHILIPPE a bien pris note de votre démarche.

Comme vous le savez, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Plan Climat de juillet 2017, à mettre fin à la production d'électricité issue du charbon sur le sol français, d'ici 2022. Le Premier ministre est déterminé à mettre en œuvre cette promesse afin d'amener la France vers un modèle de production énergétique décarboné et durable, tout en préservant la sécurité d'approvisionnement en électricité des Français.

Compte tenu du faible rendement énergétique d'une valorisation électrique de la biomasse, et du coût élevé de cette production d'électricité, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit que la biomasse sera prioritairement valorisée sous forme de chaleur et que l'État n'accordera pas de tarif de rachat de l'électricité pour les projets de production d'électricité à partir de biomasse.

S'agissant de la sécurité d'approvisionnement, la situation particulière de la zone Nord-Ouest de la France justifie une attention spécifique. Les études du Réseau de transport d'électricité (RTE) montrent ainsi que des difficultés d'approvisionnement locales pourraient apparaître lors de la mise à l'arrêt des centrales à charbon, dès lors que certaines conditions ne seraient pas réunies, notamment le démarrage de la centrale EPR de Flamanville, la construction de la centrale de Landivisiau ou la maîtrise de la durée des visites décennales de réacteurs nucléaires.

.../...

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de la Seine-Maritime  
12 rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

Le Gouvernement a sollicité des compléments d'analyse auprès de RTE, afin de vérifier si certaines installations existantes devraient être maintenues sous cocon à disposition du système électrique, de manière transitoire et pour répondre à des besoins limités en hiver.

Dans ce contexte, EDF a étudié un projet d'installation de fabrication de pellets à partir de déchets de bois. Ceux-ci pourraient être utilisés à deux effets : approvisionner les tranches charbon si un fonctionnement limité était requis pendant quelques années après 2022 pour assurer la sécurité d'approvisionnement, mais surtout alimenter d'autres installations de combustion locales, principalement des réseaux de chaleur et des chaufferies à la biomasse, contribuant ainsi au développement économique des territoires concernés par l'arrêt des centrales.

Le Gouvernement a demandé à EDF d'étudier l'ensemble des dimensions techniques, économiques et environnementales d'un tel projet, qui pourrait s'inscrire dans notre ambition concernant la substitution des combustibles fossiles par des sources renouvelables ainsi que nos politiques concernant la valorisation des déchets.

En tout état de cause, le Premier ministre m'a demandé de transmettre votre correspondance à Monsieur François de RUGY, Ministre de la transition écologique et solidaire, afin qu'il puisse vous apporter les résultats de ces analyses. Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire, engagera dans les prochains mois la préparation du contrat de transition écologique sur le territoire du Havre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Anne CLERC

